



2024/2664

9.10.2024

**DÉCISION (PESC) 2024/2664 DU CONSEIL**

**du 8 octobre 2024**

**modifiant la décision 2011/72/PESC concernant des mesures restrictives à l'encontre de certaines personnes et entités au regard de la situation en Tunisie**

LE CONSEIL DE L'UNION EUROPÉENNE,

vu le traité sur l'Union européenne, et notamment son article 29,

vu la proposition du haut représentant de l'Union pour les affaires étrangères et la politique de sécurité,

considérant ce qui suit:

- (1) Le 31 janvier 2011, le Conseil a adopté la décision 2011/72/PESC <sup>(1)</sup>, qui concerne des mesures restrictives à l'encontre de certaines personnes et entités au regard de la situation en Tunisie.
- (2) Sur la base d'un réexamen réalisé par le Conseil, il convient de supprimer les mentions relatives à deux personnes ainsi que les informations relatives à leurs droits de la défense et à leur droit à une protection juridictionnelle effective.
- (3) Le 27 novembre 2023, le Conseil a adopté la décision (PESC) 2023/2686 <sup>(2)</sup>, qui a modifié certaines décisions du Conseil concernant des mesures restrictives afin d'y insérer des dispositions relatives aux exceptions humanitaires.
- (4) Le Conseil estime qu'il convient d'introduire une clause de réexamen relative à ces exceptions.
- (5) Il y a donc lieu de modifier la décision 2011/72/PESC en conséquence,

A ADOPTÉ LA PRÉSENTE DÉCISION:

*Article premier*

La décision 2011/72/PESC est modifiée comme suit:

- 1) À l'article 5, le paragraphe suivant est ajouté:

«3. Les exceptions visées à l'article 1<sup>er</sup>, paragraphes 6 et 7, en ce qui concerne l'article 1<sup>er</sup>, paragraphes 1 et 2, sont réexaminées à intervalles réguliers et au moins tous les douze mois ou à la demande urgente d'un État membre, du haut représentant ou de la Commission à la suite d'un changement fondamental de la situation.».

- 2) L'annexe est modifiée conformément à l'annexe de la présente décision.

*Article 2*

La présente décision entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au *Journal officiel de l'Union européenne*.

Fait à Luxembourg, le 8 octobre 2024.

*Par le Conseil*

*Le président*

VARGA M.

---

<sup>(1)</sup> Décision 2011/72/PESC du Conseil du 31 janvier 2011 concernant des mesures restrictives à l'encontre de certaines personnes et entités au regard de la situation en Tunisie (JO L 28 du 2.2.2011, p. 62).

<sup>(2)</sup> Décision (PESC) 2023/2686 du Conseil du 27 novembre 2023 modifiant certaines décisions du Conseil concernant des mesures restrictives afin d'y insérer des dispositions relatives aux exceptions humanitaires (JO L, 2023/2686, 28.11.2023, ELI: <http://data.europa.eu/eli/dec/2023/2686/oj>).

## ANNEXE

Aux sections A et B de l'annexe de la décision 2011/72/PESC, les mentions relatives aux personnes suivantes sont supprimées:

- 18. Moez Ben Moncef Ben Mohamed TRABELSI;
  - 21. Houssem Ben Mohamed Naceur Ben Mohamed TRABELSI.
-